

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

RHONNE et départements limitrophes. . . . 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger. le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

TOUS LES JOURS DE 2 A 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE : ÉLECTIONS DU 4 MAI. — BULLETIN POLITIQUE, X. — COURSE AUX NOUVELLES. — RÉUNION A L'EDEN-THÉÂTRE, Evidence. — LE PEUPLE ROMAIN ET LA FRANCE MAÇONNIQUE, Baron Dallemagne. — FEUILLETON, Alfred des Essarts. — A DIEU VA, F. Y. — NOTRE MUNICIPALITÉ : Joseph Véry. — RÉPONSE A L'OUVRIER, Augustin Rémy. — LES RATS BOURGEOIS, Gabriel. — SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, Jean de Lyon. — BIBLIOGRAPHIE. — VARIÉTÉS, E. R.

Élections du 4 Mai

Nous ne saurions mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs les projets de nos adversaires. Qu'on ne nous accuse pas de calomnies, c'est dans leurs journaux, dans les organes du parti républicain que nous voyons imposer, à ceux qui briguent les suffrages des opportunistes, radicaux, socialistes, quelle que soient leur dénomination, les dures conditions que nous indiquons ci-dessous :

Réclamer la rétribution de toutes les fonctions électives.

Réclamer l'instruction gratuite et laïque pour l'enseignement supérieur.

Réclamer la séparation des Églises et de l'État, par la suppression du budget des cultes, avec retour des biens à la nation. — Dissolution de toutes les congrégations religieuses ou non (vive la liberté !). Appropriation à la commune de tous les édifices religieux.

La consécration dans la loi de la liberté de parler, d'écrire, de se réunir, de s'associer sans aucune espèce d'entraves (à l'exclusion des catholiques), avec défense expresse de légiférer à l'avenir sur ces libertés primordiales.

Élection par le suffrage universel de la magistrature.

Augmentation des droits sur les héritages.

Refus formel de tous crédits ayant un caractère religieux, sous quelque prétexte que ce soit.

Réorganisation et laïcisation des hôpitaux et autres établissements de bienfaisance.

En attendant que la loi autorise la rétribution de toutes les fonctions électives, inscrire au budget et voter une somme destinée à indemniser les conseillers pour frais de déplacement et de bureau.

Le candidat élu devra remettre entre les mains du Comité qui a fait son élection une lettre de démission datée en blanc, etc., etc.

Électeurs à vous de choisir !

D'un côté, vous avez trouvé dans plusieurs articles donnés dans nos numéros précédents l'éloquente démonstration, par les chiffres, de la valeur administrative de nos adversaires, les opportunistes.

De l'autre vous avez le programme de l'avenir que nous réservent les radicaux-socialistes unis aux opportunistes par un pacte récent.

Si vous ne voulez ni le gaspillage, ni l'effroyable bouleversement de toutes nos institutions, c'est-à-dire la ruine, la guerre à Dieu, la guerre civile, venez à nous.

Nous faisons appel à tous les électeurs honnêtes sans distinction de parti.

LISTE DES CANDIDATS

Premier arrondissement

MM.

AROUD FRANÇOIS, ex-pharmacien.
AYNARD THÉODORE, ingénieur : ancien administrateur des hospices.
BIÉTRIX CAMILLE, industriel.
DUFORT GABRIEL, avocat.
GONSSOLLIN EMMANUEL, ancien avoué.
GUISE JEAN-BAPTISTE, négociant.
LOMBARD CLAUDE, boulanger.
MENUT ANTOINE, architecte.
TERMIER FRANCISQUE, industriel.
VAESEN CLAUDIUS, négociant.

Deuxième arrondissement

MM.

DE BOISSIEU DOMINIQUE, propriétaire.
BONNE JEAN-FRANÇOIS, directeur des bateaux mouches.
BOUBÉE ROBERT, ancien magistrat.
COTTON STANISLAS, pharmacien.
GRANDJANNY LOUIS, négociant.
HUGUET EUGÈNE, avocat.
NIEPCE ERNEST, avocat.
RENARD SÉBASTIEN, ancien négociant.
ROUSSELOIN JOSEPH, directeur d'assurance, ancien adjoint du 2^{me} arrondissement.

Troisième arrondissement

Au moment de mettre sous presse la liste ne nous est pas encore parvenue, mais suivant les renseignements qui nous parviennent nous savons qu'elle sera publiée en temps opportun.

Quatrième arrondissement

MM.

BONNET MARTIN, propriétaire, ancien tisseur, 51, rue de l'Enfance.
DEFANIS CL.-M., propriétaire, ancien tisseur, 21, montée Rey.
EMPEREUR JEAN-PIERRE, propriétaire, rentier, 16, petite rue des Gloriettes.
GUICHARD JEAN, m^d de bois, charbons et ardoises, 3, chemin de Serin.
PEISSON ETIENNE, dessinateur de fabrique, 16, rue Saint-Denis.
PIOLAT JEAN, propriétaire, comptable, 27, rue du Mail.
TOURNIER JULES, négociant, 36, rue de l'Enfance.

Cinquième arrondissement

MM.

BESSON Pierre, ancien commerçant.
DUQUAIRE Victor, avocat.
FLORAND Robert, fabricant de bronzes.
GROS Joseph, fabricant de dorures.
GUEYDAN Pierre, ancien négociant.
MINARD, avocat, conseiller sortant.
MONIN FRANÇOIS, restaurateur.
SÉNELAR FRANÇOIS, propriétaire.
TARPIN Rambert, constructeur mécanicien.

Sixième arrondissement

MM.

BIÉTRIX Jean, négociant.
SAINT-OLIVE Henri.
CHABERT CLAUDE, fabricant de soieries.
ISAAC Auguste, fabricant de tulles.
MAIRE Auguste, apprêteur.
GRATALOUP Antoine, employé de commerce.
RAMBAUD THÉOPHILE, pharmacien.
LONDE Joseph, commerçant.

BULLETIN POLITIQUE

C'est demain que les trente-six mille communes de France vont nommer leurs quatre cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante et un conseillers municipaux. Ce nombre seul fait suffisamment sentir l'importance de cette élection, car on comprend, sans peine, quelle influence peut avoir sur la vie politique d'un pays l'opinion et les tendances d'une pareille masse d'hommes relativement intelligents et investis de la confiance de la majorité de leurs concitoyens.

Nos gouvernants ne s'y sont pas trompés et sur tous les points du territoire les fon-

ctionnaires administratifs, de tous les degrés, depuis le préfet jusqu'au garde-champêtre, ont reçu l'ordre de déployer la plus grande activité, et d'user de tous les moyens en leur pouvoir pour amener le triomphe des candidats favorables aux hommes du jour et aux institutions actuelles.

Les conservateurs ont-ils fait preuve du même zèle ? il est permis d'en douter. Malgré les efforts dévoués tentés dans quelques localités par un petit noyau d'hommes énergiques toujours prêts à lutter pour ce qu'ils croient être la bonne cause, il faut bien reconnaître que le plus grand nombre des électeurs français se désintéressent trop encore de la chose publique et que l'indifférence et l'apathie sont générales.

Il semble qu'on en soit arrivé à une de ces périodes malheureuses de la vie des nations où l'iniquité ne soulève plus de protestations et où la conscience publique endormie n'a plus le courage de flétrir comme ils le mériteraient les attentats qu'elle voit commettre chaque jour.

N'a-t-on pas, en effet, commencé à oublier les atteintes odieuses portées à l'inviolabilité du domicile et de la propriété par les expulsions de religieux, et dans quelques mois aura-t-on même un souvenir de blâme à l'adresse des révocations de magistrats, des lois tyranniques sur l'enseignement et de toutes les mesures vexatoires prises contre la religion et ses ministres ?

Et je passe sous silence, bien entendu, les finances dilapidées, les fautes diplomatiques, les traités de commerce désastreux, l'influence française compromise, etc., etc.

En face d'une pareille situation des esprits, fonder des espérances sérieuses sur les votes de demain serait une illusion décevante.

A part quelques exceptions, les municipalités seront ce qu'elles étaient, et la France gardera sa confiance aveuglée à ceux qui la trompent, la ruinent et la déchristianisent.

Est-ce à dire alors que nous soyons condamnés à périr lentement et inévitablement de ce mal moral qui épuise nos forces et énerve nos volontés ? non, sans doute. Un orateur chrétien n'a-t-il pas parlé récemment des nations guérissables, et fait entrevoir la possibilité d'une résurrection prochaine ? Si la tristesse est permise, l'abattement et le désespoir sont indignes d'un chrétien, or la France est chrétienne.

C'est là son honneur et son espérance. Courage donc et sachons attendre, c'est au prix de longs efforts et de persévérants labeurs que nous reconquerrons les positions perdues. Ce qui a été tenté pour les élections municipales aura produit son petit résultat, si mince qu'il soit. Eh bien ! que les dévouements ne se lassent pas, que les bonnes volontés ne se découragent point. C'est aux vaincus de la veille, patients mais forts et agissants, qu'appartient la victoire du lendemain. Sachons nous en souvenir, et espérons.

Que si l'événement donne tort à mes prévisions pessimistes pour le scrutin qui va s'ouvrir, que si la France déclare par son vote qu'elle veut rompre avec ceux qui la gouvernent actuellement, c'est que le réveil est plus prompt que nous n'osions le penser c'est que Dieu aura pitié de nous, alors que nous ne le méritons pas encore.

Mais quoi qu'il en soit, quelque réponse que nous donne l'urne électorale, nous continuerons nos efforts, car c'est à ceux qui agissent, parce qu'ils croient et espèrent qu'appartient l'avenir.

X.

COURSE AUX NOUVELLES

Aux urnes ! aux urnes ! — La ville de Lyon divisée en six arrondissements forme donc, suivant la loi du 5 avril 1884, six sections électorales. Le nombre des conseillers à nommer est, pour la ville de Lyon, de 54 partagés entre chacune de ces sections, suivant le nombre d'électeurs inscrits et dont suit le tableau :

1 ^{er} arrondissement	15.559 électeurs, comporte 10 conseillers.
2 ^e —	12.590 — — — 9 —
3 ^e —	14.367 — — — 10 —
4 ^e —	9.349 — — — 7 —
5 ^e —	13.984 — — — 10 —
6 ^e —	10.603 — — — 8 —
	74.252 électeurs 54 conseillers.

Chaque électeur, suivant l'arrondissement qu'il habite, doit donc inscrire sur son bulletin autant de noms qu'en comporte le tableau ci-dessus ; quelques noms retranchés, de ces listes diminuées seraient autant de voix perdues pour le parti de l'ordre. Or, il importe que tous nous apportions entier le contingent que nous donne la loi et que nous imposé le devoir.

Pour la France. — Dans un grand nombre de paroisses de notre ville, les premières communions ont eu lieu jeudi 1^{er} mai, coïncidant avec l'ouverture du mois de Mai, et les prières, que tous cœurs français adressaient à Dieu pour la France et pour le Roi.

Nous avons le ferme espoir que les prières de l'innocence, mêlées aux supplications des pécheurs, apaiseront la colère de Dieu, et que notre chère patrie, pouvant bientôt se relever glorieuse, fera oublier les erreurs de ses mauvais jours.

Communication. — Aujourd'hui samedi 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, l'Œuvre de la Propagation de la Foi célèbre le 62^e anniversaire de sa fondation.

A 8 heures, dans l'église de la Primatiale, messe dite par Mgr Pagnon, vicaire général.

Ce soir à 7 heures et demie, Salut solennel dans l'église Primatiale, avec le concours de la Maîtrise. Discours par le R. P. Ephrem, missionnaire à Malatia, Mésopotamie.

Dernière séance du Conseil municipal de Lyon. — En bons citoyens nous sommes allés assister nos édiles en leur dernière représentation. Nous avions pris, pour la circonstance, l'air qu'on a les jours d'enterrements. Nous entrons. La grande salle des Fêtes a quelque chose de joyeux. Le lustre sème d'éblouissantes lueurs les saillies dorées des corniches et plus bas vingt-trois grosses lampes éclairent nos conseillers. Il paraît que cette abondance de luminaires n'est pas encore suffisante, car le budget de Lyon est si obscur que les humbles mortels ne peuvent s'y reconnaître. A cette éblouissante lumière les figures de nos conseillers nous paraissent assez sombres : On voit bien qu'ils pensent à leur réélection plus ou moins assurée.

M. Gaillon prend la parole et s'efforce de prouver, faiblement, il est vrai, qu'il a bien envie de rester maire. Cette position ne le gêne pas. Oh ! par le moins du monde. Par conséquent, braves électeurs réalisez moi, je suis si bon homme et si bon docteur.

Messieurs les conseillers paraissent absolument convaincus ; par contre l'assistance ne l'est guère. C'est bien vainement qu'elle voit M. Gaillon s'agiter dans son fauteuil avec des airs rêveurs et penchés. Aussi, aux cris enthousiastes des conseillers acclamant dame Marianne, le public ne répond pas, peu s'en faut qu'il ne proteste.

C'est vraiment déplorable ; volontiers nous en pleurerions... de joie.

Un aveu. — Nous lisons dans la *Correspondance Saint-Chéron* :

Dans une soirée où se trouvait l'un des fervents du jérômisme, on lui faisait remarquer

les progrès du parti monarchique et l'isolement progressif des fidèles du prince Napoléon. « Je ne fais aucune difficulté de reconnaître cette disposition des esprits, répartit le jérômiste, et j'avoue même — ce qui m'est plus pénible — que tous nos corréligionnaires sérieux nous quittent pour grossir les rangs des partisans de la monarchie du comte de Paris. » Cet aveu a produit une vive impression parmi les habitués du salon politique où a eu lieu l'entretien.

Premiers résultats. — On ne parle, à Besançon, que de la supérieure du lycée de filles, laquelle ayant été révoquée, s'est empressée de quitter la ville, oubliant même de solder un certain nombre de négociants.

On ajoute que l'un des professeurs du lycée de garçons, qui faisait aussi des cours au lycée de filles, a enseigné à une sous-maitresse de ce dernier établissement, des choses qui n'étaient pas inscrites sur le programme du baccalauréat.

Ajoutons que le lycée de filles a coûté plusieurs centaines de mille francs à la ville.

Ah le bon Billet. — M. Raynal, discourant à Saintes, à l'issue d'un banquet, a déclaré à ses auditeurs que « le moment est venu où le gouvernement peut donner au pays des libertés de toutes sortes. » Quelles libertés ? Le ministre ne l'a point précisé. Les imaginations peuvent se donner carrière. Seulement la déclaration implique que jusqu'ici ces libertés avaient fait défaut, ce qui, d'ailleurs, n'a pas besoin d'être démontré. Comme le barbier qui devait raser gratis le lendemain, le gouvernement promet pour « demain » des « libertés de toutes sortes. »

L'Intrigant. — M. Gendre a voulu, lui aussi, faire son petit discours. Il a parlé, à Loches, de la révision de la Constitution, il a laissé entrevoir que le projet gouvernemental pourrait faire intervenir les conseils municipaux des grandes villes d'une façon complète dans l'élection des sénateurs et supprimerait l'inamovibilité sénatoriale. Mais il a ajouté qu'on proposerait certainement un système en vertu duquel les conseils municipaux tout entiers prendraient dorénavant part à l'élection.

Attention aux conseillers municipaux que nous allons élire.

De l'argent, pas de raisons. — S'associant à des vœux formulés pendant le cours de cette session, par plusieurs conseils généraux, la chambre de commerce de Paris, s'adresse, par voie de pétition, au ministre du commerce, pour demander le retrait d'une circulaire récente du directeur de l'enregistrement. Cette circulaire prescrit aux agents de l'administration d'exiger l'enregistrement des protêts dans les 24 heures. C'est l'abolition d'une tolérance précieuse qui laissait aux petits commerçants embarrassés dans leurs affaires quelques heures de plus pour faire honneur à leur signature. Choisir pour décréter ces rigueurs le moment où le commerce et l'industrie traversent une crise difficile, n'est pas seulement cruel, c'est souverainement maladroit.

Le Trésor espère sans doute trouver là une ressource aux dépens de la fortune et parfois de l'honneur du commerçant. Ce n'est pas par de tels moyens qu'on comblera le déficit, mais c'est un procédé d'un effet sûr pour enlever encore quelques partisans à un régime qui fait consister l'égalité à opprimer les petits aussi bien que les grands.

Les élections au Conseil supérieur. — Les élections au Conseil supérieur

de l'instruction publique sont terminées. Elles se sont faites surtout sur le terrain du nouveau programme d'enseignement. A ce point de vue, leur résultat est caractéristique. Les adversaires du programme, ou tout au moins ceux qui veulent qu'on le remanie de façon à le rapprocher autant que possible de l'ancien système, ont obtenu des majorités considérables. C'est pour l'initiateur et le partisan acharné des nouvelles méthodes, M. Zévort, une défaite d'autant plus caractéristique que la pression la plus énergique et la moins dissimulée avait été exercée sur les électeurs.

Nous voudrions espérer que la conséquence sera une réforme de l'absurde système en vigueur. L'expérience nous a malheureusement appris que les républicains ne tiennent compte des votes que lorsqu'ils sont favorables à leur politique.

Chi lo sa. — On lit dans le *Standard* : « Il est indiscutable que nos insuccès répétés en Egypte, prédisposent peu l'Europe à nous accorder désormais de ce côté, une confiance illimitée. Aussi M. Gladstone voudrait-il que la Conférence restât étrangère à la situation générale et politique de l'Egypte pour ne s'occuper que de la question des finances. On s'attend sur ce point à la résistance de M. Ferry qui refuserait de prendre part à la Conférence si l'Angleterre ne s'engageait, au préalable, à renoncer absolument à toute idée d'annexion ou de protectorat en Egypte. »

D'après la *Gazette de Cologne*, le prince de Bismarck serait disposé à appuyer la demande de M. J. Ferry, mais d'autre part le *Standard* se dit en mesure d'affirmer que l'Autriche, s'associant au gouvernement anglais, déclarerait ne pouvoir adhérer à la Conférence que dans le cas où les délibérations se borneraient strictement aux questions financières.

Conseil héraldique de France. — De tout temps, les familles ont très légitimement attaché le plus grand prix à leur histoire personnelle, relatant authentiquement les degrés de leur généalogie et les gloires de leur ascendance. Dans toutes les provinces, les études héraldiques et les recherches généalogiques se multiplient incessamment, apportant le plus souvent aux érudits de curieux matériaux pour l'histoire de l'ancienne société, précieux surtout par leur nouveauté.

Les souvenirs de famille sont l'objet d'un culte pieux, que l'on ne saurait trop exalter, car il a pour effet de susciter une généreuse émulation, féconde pour la patrie non moins que pour la race.

Le CONSEIL HERALDIQUE DE FRANCE se charge de tous les travaux d'érudition qui intéressent l'honneur des gentilshommes et de leur maison.

Recherches généalogiques : fixation des degrés filiatifs, histoire et cartulaire des familles.

Titres de noblesse : Collations, transmissions et reliefs. Consultations. Renseignements de toute nature.

Noms : Modifications, additions, transmissions.

Chartes et cartulaires : Copies et extraits manuscrits ou photographiques, aux Archives Nationales, au Cabinet des titres, et dans les archives privées.

Copies et traductions d'actes et de titres de toute nature, avec ou sans légalisation.

Le CONSEIL HERALDIQUE DE FRANCE a pour devise : *Labor et probitas*. Ses membres sont hommes d'honneur et de savoir, et son président est M. le vicomte Oscar de Poli, le laborieux et consciencieux écrivain si profondément

versé dans toutes les questions qui touchent au droit et à l'histoire des familles françaises.

La correspondance n'est lue que par le président, et toutes les communications sont considérées comme des *secrets d'honneur*. Les documents communiqués sont renvoyés aux familles par la voie qu'elles ont indiquée, ou par la voie la plus sûre.

Adresser toutes les communications à M. le vicomte Oscar de Poli, président du Conseil héraldique de France, rue des Acacias, 37, Paris.

Société de Géographie. — La Société de géographie informe les sociétaires qu'une exposition géographique aura lieu cette année à Toulouse à l'occasion du Congrès des sociétés françaises de géographie.

Le programme est déposé au siège de la société, 6, rue de l'Hôpital.

La Société se chargera de réunir et d'expédier à Toulouse les objets que les sociétaires voudront envoyer. Les frais d'emballage et de transport seront gratuits.

Les objets destinés à cette exposition devront parvenir *franco* à la société de Lyon le 10 mai au plus tard.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Son Eminence le Cardinal-Archevêque :

M. Ginot, curé de Tartaras, a été nommé curé de La Tour-en-Jarret.

M. Faure, vicaire à Noiretable, a été nommé curé de Saint-Thurins, en remplacement de M. Montet, démissionnaire.

Réunion à l'Éden-Théâtre

Voici encore une réunion où les monarchistes ont prouvé qu'ils se réveillaient. Près de 2,000 auditeurs envahissaient la salle, et 400 conservateurs ont dû rester à la porte faute de place.

MM. Jacquier et Boubée ont été chaleureusement applaudis, comme ils le méritaient bien.

Ce qui caractérise cette réunion c'est le tapage qu'ont essayé d'y faire quelques bons républicains. Il est certain qu'on s'était entendu d'avance pour troubler l'assemblée. Tout a échoué, grâce à l'énergie des commissaires, à l'esprit de M. Jacquier et à la calme fermeté de M. de Borde.

Mais ce que nous ne saurions trop admirer, c'est la mauvaise foi de certains journaux. Le *Lyon-Républicain* ne dit-il pas : « Avec les curieux il y avait environ huit cents personnes dans la salle ». Il devrait bien dire au moins le nombre de ceux qui n'ont pu entrer.

Les orateurs critiquent le gouvernement de vouloir contraindre les séminaristes au service militaire. Cela déplaît au *Lyon-Républicain* qui a pour programme : liberté, égalité, fraternité.

Mais où la mauvaise foi de ce journal se manifeste encore davantage c'est lorsqu'il critique M. de Borde dans la salle. « Avec les républicains dans la salle », dit-il, on a vu au début de la séance comment l'entendaient les cléricaux. » Voyons, de bonne foi, la réunion était-elle privée, oui ou non ? Et si elle était privée, peut-il bien être ici question de liberté de parole ?

Enfin le même journal prétend que cette réu-

nion « a démontré, une fois de plus, l'inanité des efforts du comité royaliste. » Mais nous estimons, nous, que toutes ces critiques, que cet acharnement, et que cette tentative de tapage prouvent assez qu'on a peur des conservateurs et qu'enfin on les sent bouger !

Si tout allait si mal dans notre parti, qu'on veut bien le dire, on ne prendrait pas la peine de nous tant critiquer.

EVIDENCE.

Le Peuple Romain

ET LA FRANC-MAÇONNERIE

Nous recevons la lettre suivante qui nous donne des renseignements trop précis sur ce qui se passe à Rome pour que nous ne nous empressions pas de la communiquer à nos lecteurs :

Montarlier, 23 avril 1884.

CHER MONSIEUR,

Je vous signale le mois dernier les menées de la Franc-Maçonnerie dans la Ville Eternelle. Permettez-moi d'ajouter quelques renseignements sur la situation actuelle.

La Franc-Maçonnerie est forcée de compter avec le peuple romain qui, malgré tout, reste un peuple chrétien. Les conquérants de Rome avaient fondé des écoles laïques absolument comme en France ; c'était soi-disant des écoles neutres ; mais ces écoles restaient désertes, les fonctionnaires eux-mêmes ne voulaient plus y envoyer leurs enfants. Bref, il a fallu céder, et ils viennent de décréter que dorénavant l'enseignement religieux sera donné dans les écoles.

Autre fait qui montre combien ce peuple est chrétien. Il y a à Rome une maison qui depuis un siècle fournit des hosties aux églises et aux couvents. Le directeur de cette maison déclarait naguère que depuis 1870 le nombre des hosties fournies pour la messe avait diminué de moitié, ce qui n'est pas étonnant puisque les religieux ont été expulsés, mais qu'en revanche le nombre des hosties pour la sainte communion avait quadruplé. Voilà l'effet de la persécution religieuse ! elle ravive la foi et fortifie les âmes.

Les récits des journaux sur le départ du Pape sont complètement faux. Le Pape ne songe pas à quitter Rome en ce moment ; il ne livrera pas les archives du Vatican aux mains de la Révolution, tenez-le pour certain. Si jamais le Pape quitte Rome ce ne sera que devant la force brutale et lorsque le Vatican sera envahi par la canaille. Aujourd'hui du reste, il voudrait partir que le gouvernement italien l'en empêcherait. Le départ du Pape, c'est là ce que redoute le plus ce gouvernement de sacrilèges et de voleurs. Le roi Humbert sait bien que du jour où le Pape quittera Rome, son trône s'écroulera comme un château de cartes. Aussi le Vatican est entouré de factionnaires italiens ; il n'y a pas une issue qui ne soit gardée ; le jardin même est surveillé. Ceux qui viendront dire que le Pape n'est pas prisonnier ne savent rien ou mentent effrontément. Qu'ils aillent à Rome et qu'ils fassent le tour du Vatican, ils verront que partout où il y a une sentinelle pontificale, il y a en face une sentinelle d'Humbert. Voilà ce qu'on appelle la loi des garanties, laquelle assure au Pape la liberté la plus complète !

Les bandits qui gouvernent Rome ne se contentent pas de voler les biens de la Propagande, ils veulent en ce moment mettre la main sur les biens du collège des Pénitenciers, et, soyez-en sûr, ils ne s'arrêteront pas là. Ils enragent de voir que le Pape fait aux étrangers les

— 3 —

LES QUATRE MILLE DIABLES

PAR ALFRED DES ESSARDS

Jean Gautier se mit en garde, confiant dans la solidité de son bâton et prêt à parer les coups.

Les deux hommes penchés en avant s'étudiaient mutuellement d'un oeil plein d'éclairs.

Soudain Martel leva le bras, se découvrant pour laisser tomber sa hache sur la tête de Gautier.

Celui-ci avait deviné le mouvement : avec la rapidité de la foudre, il porta à son ennemi un coup de pointe.

Telle fut la violence de cette attaque, que le bandit fut renversé sur le dos et resta comme inanimé. La hache avait échappé à sa main défaillante.

— A moi cette arme !... s'écria Jean. Venez, venez, Agnèle.

— Oh ! murmura-t-elle, vous êtes mon sauveur. Il était presque nuit quand ils atteignirent la chaumière de Nicolas.

— Rentrez, dit Jean, et n'ayez crainte. Je vais avvertir mes amis ; nous ferons bonne guette pour vous.

— Je suis tranquille, répondit-elle, puisque vous veillez. J'avais bien raison d'invoquer saint Eutrope... Il m'a déjà exaucée.

II

Plusieurs jours s'étaient écoulés depuis l'excursion à Saint-Junien. Nous devons revenir sur nos pas pour retracer le notable mécontentement que ce fait avait causé à Nicolas Carral. Étonné, au retour des champs, de n'apercevoir pas sa fillette préférée, il apprit bientôt la vérité, de la bouche même d'Agnèle qui rentrerait au même moment. Loin d'être touché du dévouement de Jean Gautier, ses lamentations éclatèrent.

— Bonté divine ! quelle pitié ! se dévaler comme une Égyptienne, sous la conduite de ce garçon qui eût bien mieux fait de mener sa charrue ! Voilà que nous allons être en butte à l'inimitié des scélérats qui infestent le pays !... Toute résistance serait inutile... Ils nous saccageront... Ah ! nous n'avons pas d'autre parti à prendre que de nous réfugier à Limoges.

— Par grâce, calmez-vous, mon bon oncle, dit doucement Agnèle.

— Et c'est elle qui veut me rassurer, elle dont l'imprudence... Tenez, entendez-vous sur la place le banier ? qui fait sonner sa trompe ?... Y aurait-il du nouveau ?

Le vieillard avait à peine prononcé ces mots, quand le loquet de la porte fut levé. Un jeune homme

criait public.

entra résolument, en ami du maître de céans. A sa vue Nicolas laissa paraître une vive satisfaction.

— Ah ! voilà mon cher Marc. Bonsoir, Marc. As-tu écouté le banier ?

Marc Guillot s'avança et s'assit près de l'âtre, après avoir favorisé d'une inclination de tête les deux sœurs.

— Par le ciel ! répondit le bûcheron, je l'ai écouté, et il n'y a pas lieu de s'ébaudir. Tous les gars du pays sont avisés qu'ils doivent se tenir en armes, à cette fin de repousser les *Diables*, s'ils tentent aventure de nos côtés. C'est Jean Gautier qui a répandu cette rumeur. Par la mort-Dieu, il avait belle affaire de nous transformer en *franc-tirailleurs* ! Je vais être obligé de vous quitter...

— Pour batailler aussi ?... s'écria Désirée d'une voix émue.

— Certainement, ma mie, répliqua Marc.

Mais si sa parole fut pour la sœur cadette, son regard fut pour l'aînée.

— Allons, dit Nicolas, tu ne sortiras pas sans avoir bu un verre de *corné*.

Après le départ du jeune homme, il se fit dans la chaumière un silence profond et lugubre. De temps en temps il arrivait des rumeurs de voix, des cris de sentinelle, des appels rauques et mystérieux. Tout à coup retentit une détonation d'arme à feu.

— Sainte miséricorde ! dirent les deux sœurs en se jetant à genoux, tandis que Nicolas s'était levé en portant sa vue de tous côtés.

Une fausse alerte seulement avait été donnée.

Soldats levés dans les villages.

En réalité, la contrée était tranquille. Trois châteaux du voisinage avaient daigné prendre en considération les craintes des paysans et faire opérer des battues par leurs hommes d'armes. Aucun indice fâcheux n'avait été signalé ; aussi les cœurs renaissaient-ils à la liesse. Plus d'un fils de bonne mère s'appretait à entreprendre une excursion à Limoges pour assister au *Mystère de la Passion* qui devait être exécuté sous les arbres de l'enclos de Saint-Martial, à l'occasion de la prochaine et heureuse visite de Henri d'Albret, roi de Navarre. Malgré ses principes de parcimonie, maître Nicolas avait dû promettre le voyage à la curiosité fébrile de ses filles adoptives.

Le courage dont Jean Gautier venait de faire preuve n'avait pas été sans lui valoir l'estime du vieillard. Mais Jean Gautier devait payer cher son action d'éclat.

Un jour qu'ils se trouvaient labourer deux champs contigus, aux confins du pays, Nicolas, à l'heure du repos, s'assit sous un orme et invita son confrère à s'approcher.

— Ça, lui dit-il sans autre préambule, le moment est venu de nous expliquer.

— A quel propos ?

— Eh ! mon garçon, crois-tu me tromper ? J'ai les yeux bons encore. N'ai-je pas vu que tu as fière envie d'accointer mon logis, par amitié pour Agnèle ?

— Quoi ! vous auriez deviné...

(La suite au prochain numéro.)

honneurs des Musées du Vatican, et ils s'empareront des Musées comme de tout le reste. Comme il y a là des richesses immenses, ces gens sont capables de les vendre aux puissances étrangères pour faire de l'argent, car il faut de l'argent pour ouvrir des rues et des places dans la vieille Rome, au grand mécontentement du peuple romain qui, dans cette ville au soleil de plomb pendant les chaleurs de l'été, tient à conserver ses petites rues et ses maisons élevées. Ils finiront par reléguer le Pape dans quelques pièces du Vatican, comme ils ont fait pour les religieux dont ils ont volé les couvents.

Voilà les projets de la Franc-Maçonnerie ! Reste, à savoir si Dieu n'interviendra pas au moment suprême et n'arrêtera pas les projets de ces misérables. En face des iniquités dont il est le témoin, Léon XIII reste debout sur son trône séculaire. Fort dans le droit dont il est le gardien, il attend tranquille et fier l'heure marquée par Dieu dans ses desseins éternels. Il ne fera aucune concession à ses ennemis, car ce serait trahir les intérêts de l'Eglise. Or, il a foi dans les promesses sacrées qui lui assurent la victoire et il sait que l'Eglise est immortelle comme le Christ...

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux.

BARON PAUL DALLEMAGNE.

A Dieu va !

Dimanche 4 mai vont se régler les destinées de notre chère ville de Lyon. Dans quel sens se fera ce règlement ? quel verdict sortira des urnes ? Dieu le sait. Nous croyons avoir fait notre devoir en ce qui regarde cette question, mais nous savons aussi que Dieu permet parfois que les projets, qui paraissent établis avec le plus de soin s'en aillent en fumée. Nous nous soumettrons alors encore à sa volonté, si, par malheur, le succès nous est contraire... avec courage nous recommencerons à lutter. Nous ne sommes pas de ceux qu'on lasse, nous sommes les enfants des dix-huit mille martyrs des premiers siècles de l'ère chrétienne ; nous luttons encore pour notre foi, nous luttons pour rendre à Dieu qui nous l'a confiée l'âme de nos enfants. Nous luttons contre les principes rationalistes qui prétendent émanciper l'homme de tout joug, qui lui attribuent une liberté souveraine, qui prétendent follement établir l'égalité, en dépit de la parole prononcée il y a dix-huit cents ans : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous. »

La tâche est vaste assurément, l'entreprise est rude. Elle l'est, surtout parce qu'il faut y travailler entravés par des pouvoirs hostiles qui ne se contentent pas de refuser l'assistance légale que tout gouvernement doit à la liberté du bien, mais qui usent de tout ce que l'organisation officielle peut offrir de puissance pour la production du mal.

Qu'importe ? Courage ! Dieu ne nous abandonnera pas !

Nous lutterons pour changer le cours des idées du jour, pour faire la lumière au milieu des doctrines malsaines qui se disputent la société, pour rectifier les idées gravement altérées par l'esprit révolutionnaire en matière de politique et d'institutions publiques.

Convaincre un siècle affolé de libéralisme que le problème économique actuel restera pratiquement insoluble aussi longtemps que la puissance politique s'obstinera à régir l'Etat par des principes purement humains et dans des vues purement temporelles ; montrer qu'une société où la chose publique et le pouvoir sont sécularisés est une société vouée nécessairement au désordre économique aussi bien que politique.

Restaurer dans les esprits le respect de la tradition, le respect et l'attachement pour les coutumes des ancêtres ; rappeler que les mœurs reçoivent et retiennent profondément l'empreinte des institutions, vérité fort obscurcie en ce temps, où les peuples croient qu'ils peuvent tout sur leur gouvernement.

Montrer que sous un gouvernement en possession de la vraie autorité, de l'autorité reposant sur le droit, la tradition et le respect d'elle-même, le travail monte par la liberté et la sécurité, tandis qu'il languit et décroît sous les pouvoirs qui s'appuient sur le nombre et ne peuvent y trouver l'autorité, sont fatalement réduits à s'assurer par la violence leur domination d'un jour.

En somme, remonter le courant de nos erreurs et de nos préjugés dans la vie morale d'abord, et aussi dans la vie politique, celle-ci dépendant essentiellement de l'autre, voilà ce que nous voulons faire et ce que nous ferons, nous qui savons que notre siècle, rendu inattentif aux vérités fondamentales par les préoccupations matérielles, ne résoudra le grand problème économique que lorsqu'il aura renoncé à ses rêves d'illégitime et folle indépendance.

F. Y.

Notre Municipalité

Lorsqu'il y a trois ans, nos édiles entrèrent à l'Hôtel-de-Ville, et siégèrent pour la première fois dans la salle des Fêtes resplendissante d'or et de lumière, ils durent, je me l'imagine, sentir dans leurs cœurs joies et tristesses mêlées ; joies de l'orgueil et du pouvoir, tristesses de la conscience que, malgré tout, on ne peut jamais étouffer. Chacun d'eux, sauf MM. Minard et Chomer, nos vaillants conseillers conservateurs, avait en poche un mandat, une proclamation, qui liait sa liberté. Il leur fallait, dans la limite du possible, continuer l'œuvre de désorganisation commencée. Lyon devait, dut-il s'y ruiner, dépenser à millions son argent pour se déchristianiser. Tout leur programme était là et nous le prouverons.

Il y a dans toute administration municipale deux parties bien distinctes. L'une qui est l'héritage du passé et qui comprend toutes les dépenses d'obligation. C'est le paiement des emprunts contractés par la ville, l'entretien et la réfection de ses rues, quais et canaux. Ce sont, en un mot, les travaux d'utilité publique.

L'autre, qui confine à ce domaine déjà si vaste et si important, laisse plus de place à l'initiative et aussi à la bonne et à la mauvaise volonté. Or, ici, toute mesure est capitale, car elle touche non-seulement à notre argent, mais encore à notre âme, à notre liberté. Pour le comprendre, il suffit de nommer : l'Instruction publique, l'assistance publique. En ces deux mots se résume le problème terrible posé aux nations modernes. Comment ferez-vous un homme de l'enfant ? De quelle manière viendrez-vous en aide à celui qui, si vous ne l'assistez, mourra, de froid, de maladie ou de misère ?

C'est qu'en effet, entre l'enfance, la maladie, la vieillesse et la mort, il n'y a, pour la plupart des hommes que quelques années de force agissante et virile. Les autres sont dues tout entières à l'éducation ou à la douleur. Or, un caractère est commun à l'enfance comme à la vieillesse et à la maladie, c'est la faiblesse, inconsciente chez l'enfant, consciente chez le malade et le vieillard. Mais, nous le répétons, c'est toujours une faiblesse qui le livre désarmé et impuissant au maître comme au bienfaiteur.

Ils le savaient bien ceux qui ont imposé pour mandat à nos conseillers la laïcisation de l'école en attendant celle des hôpitaux.

Aussi, dans ces magnifiques palais qu'on appelle groupes scolaires, il se consomme une œuvre impie, on y pervertit sans retour l'âme de vos enfants. A cet âge, qui va de 7 à 14 ans, le cœur est une cire molle qu'on peut façonner sans effort pour le vice ou la vertu. Mais plus tard, ce qui était cire est devenu pierre, et c'est pour la vie qu'une âme a été informée.

Pensez-y, pères, votre avenir se joue dans cette classe où, chaque jour, vous envoyez votre enfant. Il est là, ouvrant ses yeux candides, prêtant son oreille confiante à la voix du maître, et bientôt il n'y a plus rien en lui de ce qui était vous, de ce qui en faisait à bon droit votre enfant.

Vous n'êtes plus père, car l'âme de votre fils ne ressemble pas à la vôtre. Dieu règne en votre cœur, alors que l'impie a flétri ce qu'il y avait de virginal dans cet être né de votre amour. Et pourquoi ? C'est qu'à l'école il est défendu de parler de Dieu, c'est-à-dire de la seule croyance qui puisse remplir et échauffer l'âme humaine, lui inspirer de la tendresse, de la reconnaissance et du dévouement. Sans Dieu l'homme devient un égoïste, un monstre capable de sacrifier l'humanité toute entière à un seul de ses caprices, à une seule de ses passions.

Un jour viendra où vous le reconnaîtrez ; mais il sera trop tard. Votre fils méconnaîtra, sans remords, votre autorité paternelle, et usant de la force de sa jeunesse, il brisera le « vieux » qui ose résister à sa volonté. Or, savez-vous combien vous payez pour que cette œuvre s'accomplisse ? Lisez bien, c'est :

2.249.160 fr. 50

Non seulement vous ne devriez pas payer cet écrasant budget mais, disons plus, vous n'en avez pas le droit. Cet or sert à corrompre des âmes pures et jeunes désireuses des éternelles vérités. Vous commettez en payant ce budget, un crime semblable au crime de celui qui soude un malfaiteur pour aller assassiner un homme au coin d'un bois. En payant vous êtes complice de nos conseillers municipaux. Vous devez donc, en conscience, voter contre le candidat de l'école sans Dieu.

Il en est de même pour l'assistance publique. Dieu n'est pas encore chassé complètement de nos hôpitaux, mais si nous ne faisons effort, il le sera bientôt. Il l'est déjà en partie de la mansarde du pauvre où la charité officielle ne pénètre qu'au prix d'une abjuration. Nous lisons en effet dans le *Bulletin municipal* de 1883, p. 973, ce qui suit :

« M BELIN signale à l'administration certains

distributeurs qui sont conservés par le bureau de bienfaisance, quoique étant de parfaits cléricaux. »

« M. l'adjoint BOUFFIER répond qu'il n'y a pas de service qui ait subi une transformation plus complète que celui dont il est question. On a usé de toute la latitude donnée par la loi du 5 août 1879 pour opérer cette transformation radicale ; tous les distributeurs qui avaient des attaches cléricales ou qui pouvaient obéir à des influences religieuses ont été écartés. Il peut se faire cependant qu'il y ait eu des omissions ; mais dans ce cas il suffit de les signaler à la commission administrative du bureau de bienfaisance. »

Et oui, la transformation a été radicale, les francs-maçons ont remplacé les cléricaux. Pour avoir un secours, il a fallu renier sa foi, envoyer son fils à l'école laïque, au bataillon scolaire, vendre son âme pour un morceau de pain, et cela nous coûte :

956.733 fr. 70

Un effort Messieurs, il faut faire un effort pour chasser du conseil municipal ceux qui ont osé voter de pareils règlements. Il faut que Lyon la ville catholique, soit représentée par des hommes de foi et non par des sectaires. Continuerons nous, Lyonnais, à être si illogiques que d'illuminer en décembre nos maisons et de donner nos voix à ceux qui nient effrontément toute croyance en Dieu ? Non. Nous osons croire que dimanche prochain verra sinon un succès, du moins l'annonce du triomphe prochain de la Religion, du bon sens et de l'honnêteté.

JOSEPH VÉRY

Réponse à la Lettre d'un Ouvrier

(Voir notre numéro du 26 avril.)

Cher compagnon d'armes, qui que vous soyez, votre lettre a trop bien exprimé ce que nous sentons, ce que nous désirons, ce que nous combattons pour la laisser sans réponse.

Oui, les bourgeois ont été coupables, et le sont encore, oui, le mal vient en grande partie de leur incurie et de leur indolence. Je ne crains pas de le dire : le bourgeois jouisseur et lâche est ma bête noire. Mais soyons justes, si la bourgeoisie a commis bien des fautes, si elle en commet encore, il faut avouer que cette fois enfin elle se réveille un peu, il faut avouer aussi qu'elle compte des membres non pas seulement dévoués et courageux, mais admirables de désintéressement. Honneur à ceux-là.

Quant à ceux qui voudraient encore dormir, ne craignez rien, nous les talonnerons sans merci, nous les talonnerons impitoyablement jusqu'à ce qu'ils se lèvent et agissent. Auprès d'eux, nous le savons, on n'obtient rien qu'en étant importuns et tenaces, nous serons importuns et tenaces jusqu'au bout.

Ah ! mon ami bourgeois, vous ne voulez rien faire, vous aimez le sommeil et la table. En avant, mon ami bourgeois, c'est moi qui viens vous faire voter, c'est moi qui vous demande votre temps, votre argent, votre peine. Et puis, exécutez-vous de bonne grâce, ou bien vous m'aurez impitoyablement à vos trousses jusqu'à la fin. Je serai si importun auprès de vous, que vous céderez toujours, peut-être de mauvaise grâce, mais vous céderez.

Et ne venez pas me dire que je me mêle de ce qui ne me regarde pas, que vous êtes libres de voter ou de ne rien faire. Est-ce que par hasard cela ne me touche pas de voir mes enfants élevés dans l'athéisme et l'immortalité ? Est-ce que cela ne me regarde pas de penser que mes frères mourront à l'hôpital sans les suprêmes secours de la religion ? Est-ce que cela ne me regarde pas d'entendre la misère pleurer et mourir autour de moi pendant que des incapables jettent l'argent par les fenêtres ? Est-ce que cela ne me regarde pas de voir périr ma patrie, et d'entendre insulter le Dieu à qui je dois tout ?

Eh bien, si toutes ces choses me touchent, bourgeois paresseux, vous qui n'avez pas encore remué, nous vous remuerons.

Quant à distribuer de tous côtés notre journal, comme vous nous le demandez, nous sommes prêts à le faire. Vous-même et tous vos amis indiquez-nous ceux à qui nous pouvons l'envoyer, les milieux où ils peuvent faire du bien.

Vous pouvez compter sur notre sympathique et inébranlable dévouement.

Mais vous de votre côté, vous et vos frères, aidez-nous, soutenez-nous, dans la lutte. Voici que les élections vont avoir lieu demain ; allez-y tous avec confiance, et si vous le pouvez, poussez-y les hésitants.

Les candidats que nous vous présentons ont été choisis avec soin et attention. Ce sont des hommes d'affaires, des hommes qui n'ont qu'un but : bien gérer vos intérêts ; la politique n'a pas eu part à nos choix ; mais la qualité dominante de nos candidats, celle qui les distingue

absolument de nos adversaires, c'est l'honnêteté.

Oui, je tiens à le répéter et à le souligner : Nous sommes le parti de l'ordre et de l'honnêteté. Tout homme honnête et droit, quelque soit d'ailleurs son opinion, doit voter pour nous.

Qu'on ne nous taxe pas d'exagération et d'esprit de parti dans ce que nous disons ici. Nous ne prétendons pas que tous les candidats républicains de la France soit de malhonnêtes gens, ni que tous les nôtres aient toujours été anges. Ce serait folie, mais ce que nous soutenons, c'est que tout électeur qui vote pour nos adversaires est sûr de voter pour un certain nombre d'ambitieux et de malhonnêtes gens, et que nos partisans sont certains de nommer au contraire d'honnêtes administrateurs tout à fait dépourvus d'ambition.

C'est donc au nom de l'ordre, au nom de l'économie, au nom de l'honneur, de la dignité personnelle de chacun de vous, au nom de la patrie, de la famille et de la religion que nous vous adjurons de voter pour la liste que nous avons formée avec tant de soin et de réserve.

AUGUSTIN RÉMY.

La Grande Maison de Deuil

du **Sablir**

actuellement, rue de la République, 17, en face de la Banque de France, a reçu tous ses assortiments de printemps en Tissus légers, Costumes, Lingerie, Modes, Fantaisies, Confections, etc.

Guérison radicale des **HERNIES** hommes, femmes et enfants. — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON. — THERON et C^{ie}, 28, rue Comfort, au 2^{me}.

Tous les jours de 1 h. à 4 h.

Une Dame est chargée d'appliquer pour Dames.

ANCIENNE MAISON

MOUTH

GRANDS MAGASINS

DE NOUVEAUTÉS

Grande Exposition demain Dimanche

MISE EN VENTE LUNDI

Place Saint-Nizier, Rue Mercière

TOUTE LA RUE DES BOUQUETIERS

Se trouve dans nos Bureaux

HISTOIRE D'HENRI V

PAR ALEXANDRE DE SAINT-ALBIN

1 vol. in-8, de VIII-516 pages, prix. . . 5 fr.

Avec cette épigraphe : « Vous direz à Henri que ce qu'il dit est bien dit et que ce qu'il fait est bien fait. » PIR IX.

Quelles souffrances nous pourrions éviter si nous savions les moyens de les combattre.

— Le nombre de personnes qui se plaignent d'être malades est maintenant beaucoup moins considérable que dans les temps passés. Ceci est dû aux précautions sanitaires employées, au progrès de la science et de l'hygiène. Mais malheureusement une foule de personnes souffrent encore. Elles éprouvent des douleurs dans le dos, les côtés et la poitrine ; elles se sentent abattues et somnolentes ; elles éprouvent une sensation de défaillance que la nourriture ne peut apaiser ; elles sont atteintes d'une migraine insupportable ; leur haleine devient fétide ; elles se sentent accablées de fatigue quand elles se lèvent le matin et elles ont dans la bouche un goût désagréable ; elles manquent d'appétit et la satisfaction naturelle que la nourriture doit produire disparaît complètement. Tels sont les effets les plus légers de ce que les médecins appellent « malaise ». Cette affection prive l'homme de son énergie, de sa force, l'empêche d'aller à ses affaires, à ses plaisirs. Si nous cherchons la cause du mal, nous la trouvons dans l'estomac et les organes digestifs dont le désordre se fait sentir dans tous les autres organes. Sans doute, si la santé de l'estomac pouvait se maintenir parfaite, la vie de l'homme serait bien prolongée. L'estomac est comme une roue qui commande d'autres roues. La révolution d'une roue petite, mais importante d'une horloge règle tous les autres mouvements de celle-ci, et d'une manière semblable la régularité de ces roues essentielles du mécanisme vital que nous appelons « organes digestifs » dérange aussi toutes les fonctions du corps qui en dépendent. Et comme il faut rectifier le mouvement de l'horloge, il faut aussi rétablir la santé de l'estomac. La digestion doit être facilitée en augmentant la force et l'écoulement du suc gastrique, et cet effet est produit par la *Tisane américaine des Shakers* qui agit merveilleusement sur l'estomac, le foie et les intestins ; chaque malade qui en fait usage jouit réellement de la santé et de la vie.

Prix : 4 fr. 50 la bouteille. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies où la brochure est délivrée gratuitement.

Dans le cas où les intestins ne seraient pas actifs, il faudrait prendre une ou deux *Pilules américaines des Shakers* au moment de se mettre au lit, tandis que la Tisane des Shakers devrait être prise trois fois par jour immédiatement après le repas.

Les rats Bourgeois

Du fond d'un noir grenier peuple rat un matin.
Par une porte entrebâillée,
Vit accourir dans le lointain
Un chat de mine sombre, à la voix éraillée.
Que faire? se sauver? En avait-on le temps?
Fermions, dit une voix, la porte à deux battants;
Pour venir jusqu'à nous, il n'a que ce passage.
Fermions, reprit un peuple obéissant et sage.
Alors rats de pousser la porte à grands efforts,
Mais rien ne bouge, on lutte, on cogne, on sue, on peine,
Rien, rien! La porte tremble à peine.
Pourtant l'on sent très bien qu'avec quelques renforts,
On viendrait sûrement à bout de l'entreprise.
Indifférents à cette crise,
Autour d'un gros fromage attablés et contents,
Des rats mangeaient pendant ce temps,
On les hèle : eh, là haut! voyez-vous pas l'orage?
A l'aide! venez vite, ou bien gare au carnage!
Mais un vieux, gros et gras, répondit bouche pleine;
Des motifs personnels — et j'en ai grande peine, —
M'empêchent aujourd'hui de me mettre en avant;
Mais je suis avec vous d'âme et d'intelligence.
Je dis, et de grand cœur, tout comme auparavant
Chacun des affamés reprit en diligence
Sa place au doux banquet qui joyeux recommence.
Le peuple des lutteurs voulut encore en vain,
Reprendre son travail, ce fut peine inutile.
Et Raminagrobis par la porte soudain
Bondit sur ce peuple imbecile.
Le grenier fut jonché de morts et de blessés.
Du moins le ciel voulut dans sa sainte justice
Que les plus indolents et les mieux engraisés
Fissent les frais du sacrifice.

La Commune à grands pas s'avance tous les jours;
Pourtant il suffirait du plus léger secours
Pour écarter encor ce glaive de nos têtes.
Un vote, un pas, un mot, un mouvement, un rien
Mettraient un arc-en-ciel où grondent les tempêtes,
Et tourneraient de mal toutes choses à bien.
Mais je sais tel bourgeois qui doucement préfère
Tout paisible à sa table oublier le moment.
Soit! Demeurez, bourgeois, reposez lâchement,
Reposez... jusqu'au jour d'effroyante colère.
Et de hideux déchainement,
Où la folle fureur d'une foule en délire
Eclatant, d'épouvante et de remords transis,
Pour l'autel et pour le martyre,
Vous serez les premiers choisis!

GABRIEL.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

En l'absence de M. de Lachapelle, président, la dernière séance a été présidée par M. le comte de Charpin-Feugerolles, vice-président de la Société.

M. Bleton rappelle que c'est par une sorte de malentendu qu'il se trouve porté à l'ordre du jour. Il s'excuse de n'avoir pas de travail purement littéraire à présenter, et lit une étude sur la circulation monétaire.

M. Beauverie fait lecture d'un poème biblique : *Agara dans le désert*. Le sujet est de ceux qui portent un auteur, et l'alexandrin, ce vers familier à M. Beauverie, se déroule large et sonore.

M. Joseph Roy communique les épreuves d'un petit recueil de poésies qu'il fait imprimer, chez Quantin, édition de luxe, illustrée de charmants dessins à la plume. Au nombre des pièces lues, figure l'*Épithaphe d'une abeille*, sonnet :

Petite abeille d'or au corselet d'ébène,
J'ouvrais un jour mon aile au soleil du matin.
Les fleurs sentent si bon quand de sa fraîche haleine
Zéphyre a caressé leur amour clandestin!

De la rose à l'œillet, du lis à la verveine,
Alerte, je cueillais le miel de mon butin.
Mais, resserrant son cœur de plaisir ou de haine,
Une fleur m'étouffa dans ses bras de satin.

Aurais-tu soupçonné, philosophe ou poète,
En voyant, ce matin, dans la nature en fête,
Le ciel si bleu, si pur, et le jardin si beau,

Les oiseaux si gaîment en quête de folies,
Les hommes si contents, les femmes si jolies,
Que le sein d'une fleur pût cacher un tombeau?

M. Desvernay clôt la séance, en présentant une planche qui reproduit un médaillon offert jadis à M. Chenavard par M. de Ruolz, le sculpteur lyonnais.

Sont inscrits pour la séance prochaine, MM. Vettard, Desvernay, Pallias, de Charpin-Feugerolles.

JEAN de Lyon.

BIBLIOGRAPHIE

La Mission de Marguerite, par M. du CAMPFRANC. — 1 vol. in-12. — Blériot et Gautier, libraires-éditeurs.

Voici un délicieux petit roman dû à une plume délicate et irréprochable, mieux que cela, dû à une âme pure et aimante; car, si l'écrivain, l'artiste me semble avoir un véritable mérite, l'homme de cœur y est encore plus élevé. C'est un de ces livres dont on peut dire avec La Bruyère qu'on est heureux de trouver un homme où l'on craignait de ne trouver qu'un écrivain. Et puisque nous parlons de La Bruyère, comment ne citerions-nous pas aussi cette phrase si vraie et si bien appropriée à notre sujet : « Quand une lecture vous élève l'esprit, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage, il est bon, et fait de main d'ouvrier. »

Disons en quelques mots la donnée de ce charmant ouvrage, mais en quelques mots seulement, car il faut le lire pour en comprendre toute la beauté.

Marguerite épouse un officier qu'elle aime et dont elle est aimée. Cet officier, M. du Tressan, est plein

de qualités; il n'a qu'un défaut : il n'est pas chrétien. Marguerite n'aura qu'un but : le convertir. Mais elle a beau faire, la conversion se fait attendre. Le malheur seul pourra faire réfléchir le capitaine. Jusque-là ils n'ont eu que bonheur. Ils ont un enfant qui fait toute leur joie; mais voici qu'à une revue, le petit Maurice, leur fils chéri, monte sur un cheval pour mieux voir, tombe et se blesse mortellement, on espère le sauver, on lutte contre le mal. A ce moment, la guerre éclate. Le capitaine du Tressan est très grièvement blessé à Sedan. La blessure est peut-être mortelle. Marguerite laisse son enfant entre les mains d'une amie, et vole à Sedan. C'est là que son devoir l'appelle; car ce moment suprême est peut-être venu pour son mari, et, à tout prix, il faut sauver cette âme. Le blessé guérit peu à peu, il est conduit à Ulm comme prisonnier. Sa femme le suit. Là, il réfléchit pendant ses longues heures de solitude; enfin, la guerre cesse. Ils reviennent en France. On cherche dans les montagnes du Dauphiné un air vivifiant pour le petit infirme. Rien n'y fait; il s'éteint peu à peu, il meurt. Alors les yeux de l'officier finissent par s'ouvrir et il recouvre la foi avec un peu de bonheur.

Nous sommes obligés de passer sous silence de nombreux caractères très bien dessinés. A peine avons-nous l'espace de dire le charme et la poésie des descriptions, la beauté et l'élévation des sentiments qui remplissent ce livre. Aussi voudrions-nous voir tous nos lecteurs le lire eux-mêmes. Les Lyonnais y retrouveront leur patrie très bien dépeinte, et leur cher Fourvière.

Nous regrettons infiniment que ce roman soit trop long pour être publié en feuilletons dans notre journal, et ce n'est qu'après bien des hésitations que nous avons renoncé à ce plaisir. C'est dire le cas que nous en faisons.

GABRIEL.

VARIÉTÉS

Ancienne Commanderie des chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Antoine.

Cet ordre s'est établi par Gaston et Guérin, gentilshommes du Dauphiné, lesquels bâtirent en 1093 un hôpital, pour y recevoir les malades qui venaient visiter le tombeau de saint Antoine¹ dont le corps avait été apporté dans le Viennois par Josselin. Ce fut le commencement de l'Ordre de saint Antoine, approuvé par Urbain II au concile de Clermont, en 1095.

En 1218, le pape Honoré III, l'érigé en ordre religieux hospitalier. Cet ordre eut pour chef un grand maître jusqu'en 1297, temps auquel Boniface VIII transforma la maison magistrale et prieurale en abbaye chef d'ordre, et déclara les Frères, chanoines réguliers².

¹ Ce saint était invoqué pour la guérison des malheureux atteints du mal des ardens ou du feu de saint Antoine (qui était la gangrène).

² *Almanach de Lyon* de l'année 1784, p. 33.

On ne sait pas au juste à quelle époque les Antonins s'établirent à Lyon. Le plus ancien titre qu'ils possédaient dans leurs archives était du 27 novembre 1228. On ignore même le lieu où ils se fixèrent d'abord.

En 1246, Guichard de Condrieu, chevalier, leur donna une maison qu'il possédait dans le quartier de Saint-Georges, au port du Sablet, pour y fonder un hôpital; mais l'emplacement n'étant point assez spacieux; Aymar de Rousillon, archevêque de Lyon, leur donna par contrat, daté de la veille de Pâques, le 1^{er} avril 1279 ou 1280, l'hôpital de la Contracterie (destiné aux paralytiques), le cimetière et l'église de Saint-André qui étaient contigus à cet hôpital, situé sur le quai de la Saône au port Chalamont, à la charge de recevoir l'aumône et de la faire aux pauvres malades.

Le pape Innocent IV, par une bulle donnée pendant son séjour à Lyon le 8 janvier 1246, accorda plusieurs privilèges à cette commanderie, et la confirma dans la possession des biens qu'elle avait acquis jusqu'alors et en particulier du droit de cartelage ou vingtain, c'est-à-dire de percevoir au profit des malades de leur hospice, un vingtième du prix des grains qui se vendaient aux halles de la grenette de Lyon; droit dont elle a joui jusqu'en 1562, époque de la prise de Lyon par les protestants, qui s'emparèrent de ses biens et se saisirent de tous ses reliquaires, ornements, meubles, titres et papiers. Les Antonins furent réintégrés dans la possession de leur commanderie par sentence du 14 septembre 1563, mais ils ne purent recouvrer qu'une partie de leurs titres qui avaient été pillés et dissipés⁴.

Cet ordre jouissait d'un singulier privilège, celui de pouvoir tenir dans la ville autant de pourceaux qu'il pourrait en nourrir. Il était même autorisé à les laisser vaguer, pourvu que ces animaux portassent la clochette et la marque de Saint-Antoine. Louis XI, les confirma dans ce droit par lettres du dernier février 1474. Tout autre cochon trouvé dans les rues sans conducteur, était saisi par le bourreau, qui le conduisait à l'Hôtel-Dieu; mais sa prise lui valait la tête du cochon ou cinq sous en argent².

En 1526, maître Théode de Saint-Chamond, était abbé de Saint-Antoine, et commandeur de la commanderie de Lyon³.

En 1655, cette commanderie possédait seize chanoines réguliers, qui avaient pour supérieur le R. P. Basile⁴.

E. R.

(A suivre.)

¹ *Almanach de Lyon* de l'année 1765, p. 35.² Cochard, *Guide du voyageur à Lyon*, p. 588.³ Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, année 1526.⁴ Chappuzeau, *Lyon dans son lustre*, p. 68.

Le Propriétaire-Gérant : B. DUVIVIER.

LYON. — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, CITÉ ALF., RUE GENTIL, 5.

On trouve dans nos Bureaux : Les Chants Royalistes

La III^e série du RECUEIL DE CHANTS ROYALISTES, paroles et musique, vient de paraître. Nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les II^e et III^e séries, édition de luxe, à 1 fr. 40 c. l'exemplaire; les I^{re} II^e et III^e séries, édition populaire, à 90 c. l'exemplaire.

DU SENTIMENT RELIGIEUX DANS L'ÉDUCATION

Brochure in-12

Cet ouvrage qui se vend au profit des ÉCOLES CATHOLIQUES de notre ville, se trouve dans nos bureaux.

Prix : UN franc

VILLA DE LA PROVIDENCE

Maison de Santé et de Convalescence

Du Dr COURJON

A Meyzieu, près Lyon

Destinée spécialement au traitement des maladies nerveuses, paralysies diverses, affection des os, déviation de la taille, anémie, chlorose, maladies chroniques, etc., etc.

Les soins sont donnés par des religieuses dont le zèle et le dévouement bien connus sont au-dessus de tout éloge.

Cabinet du Directeur, à Lyon, rue de la Barre, 14, mercredi et samedi, de 3 à 5 heures.

Magasin de Chaussures en tous Genres

POUR HOMMES, FEMMES, FILLETES & ENFANTS

ON FAIT LES RÉPARATIONS

M^{re} BARIAN-PEYTEL

LYON — 11, Rue Terme, 11 — LYON

LAINES

Molair, Persan, Saxo, Mérinos

ANGLAISE IRRETRÉCISSABLE

ROBES ET MANTEAUX D'ENFANTS
PÉLERINES ET FICHUS

A. ROYANÉ

Rue de la Préfecture, 1

ORNEMENTS D'ÉGLISE

Anciennes Maisons Dupuis et Moreau

Louis CROZIER successeur

68, rue Saint-Jean, 68, LYON

Chasublerie, Bronzes, Vases sacrés.

Statues, Lingerie, etc.

BELLE COLLECTION DE BRODERIE

ATELIER DE PEINTURE SUR VERRE

Vitraux d'art de tous styles

Augustin THIERRY

LYON, 27 et 29, quai Fulchiron.

CHEMISERIE BRETONNE

SANS BOUTON

NI BOUTONNIÈRES

Bretelles en France

et à l'étranger

Rue de la République, 52

CHEMISES

SUR COMMANDE

ET TOUTES FAITES

Coupe soignée

UNE demoiselle ayant reçu une éducation très-soignée, connaissant le commerce et la comptabilité, désire se placer dans un magasin, ou comme sous-maitresse dans un important atelier.
S'adresser dans nos bureaux.

ROBERT WOLFERMANN

Bandagiste Orthopédiste

401, rue de l'Hôtel de Ville, 401

LYON, Près la place Bellecour, LYON

Appareils Orthopédiques

contre toutes les difformités

du corps humain

BANDAGES HERNIAIRES, etc., etc.

LE MUSÉE DES FAMILLES

PUBLICATION BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

CONDITIONS D'ABONNEMENT

UN AN (à partir du 1^{er} janvier)

PARIS, 14 fr.; DÉPARTEMENTS, 16 fr.; UNION POSTALE, 18 fr.

MUSÉE DES FAMILLES ET MODES VRAIES RÉUNIES

PARIS, 20 fr.; DÉPARTEMENTS, 22 fr.; UNION POSTALE, 24 fr. 50 c.

PARIS, librairie DELAGRAVE, rue Soufflot, 15.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée : 10 Centimes

Paraissant tous les Dimanches

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre Journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

CHAPELLERIE

La maison RIVIER Soeurs, rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80, à Lyon, engage les dames qui veulent se coiffer — elles et leurs enfants — avec goût et à bon marché à visiter ses magasins. Elles seront étonnées de trouver un si grand choix de coiffures garnies depuis 3 fr. 75, et non garnies à tous prix.

CHOIX immense et spécial de chapeaux feutre et paille. 3 fr. 60

LE MONITEUR DE LA MODE

peut être considéré comme le plus intéressant et le plus utile des journaux de modes. Il représente pour toute mère de famille une véritable économie.

Edition simple, un an 14 fr., six mois 7 fr. 50, trois mois 4 fr. édition 1^{re}, un an 26 fr., six mois 15 fr., trois mois 8 fr.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis, chez Ad. GOUBAUD et fils, éditeurs, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

CARROSSERIE

1^{re} MAISON DE CONFIANCE

A LYON

P. CHARREL

Ancienne maison ROBERTOT

Place St-Pothin, 10 et 12

Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks, Landaus, Spider anglais, Charettes anglaises, Mylords.

Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.